

LE LABEL HALAL DANS LE CADRE DU CONTRÔLE TECHNIQUE A L'EXPORT



SOMMAIRE

I - Présentation de MOROCCO FOOD EX

I.1 Organigramme et gouvernance

I.2 Missions

- promotion des exportations
- contrôle technique
- veille stratégique opérationnelle
- coordination des exportations

II – Contrôle technique et produits halal

Procédure d’inscription au registre

- Négociants halal
- Fabricants halal

Contrôle de conformité- Produits Halal

- Procédure générale
- Cas spécial halal

I - PRESENTATION DE MOROCCO FOODEX

I.1 – Organigramme et gouvernance

- ❑ ***Loi n° 61-12 modifiant et complétant la loi n° 31-86 instituant l'Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations***



- ❑ administré par un Conseil d'Administration paritaire composé des représentants de l'Administration et du secteur privé d'exportation des produits alimentaires

I - PRESENTATION DE MOROCCO FOODEX

I.1 – Organigramme et gouvernance

MOROCCO FOODEX, UN ORGANISME DE PROXIMITÉ

Leur rôle :

- contribuer au bon déroulement des missions de contrôle technique, de coordination et de veille
- fournir des indications sur l'état d'arrivée des produits exportés en termes de qualité et de conformité
- assurer une veille commerciale avec la remontée d'informations utiles au service du secteur agro-alimentaire d'exportation.



I.2 – Missions

I.2.1 - promotion des exportations

Morocco foodex réalise plusieurs actions de promotion portant notamment sur l'organisation de la participation marocaine à différents salons et foires, l'organisation de missions B to B et de show room et la réalisation de campagnes de communication à l'échelle internationale.

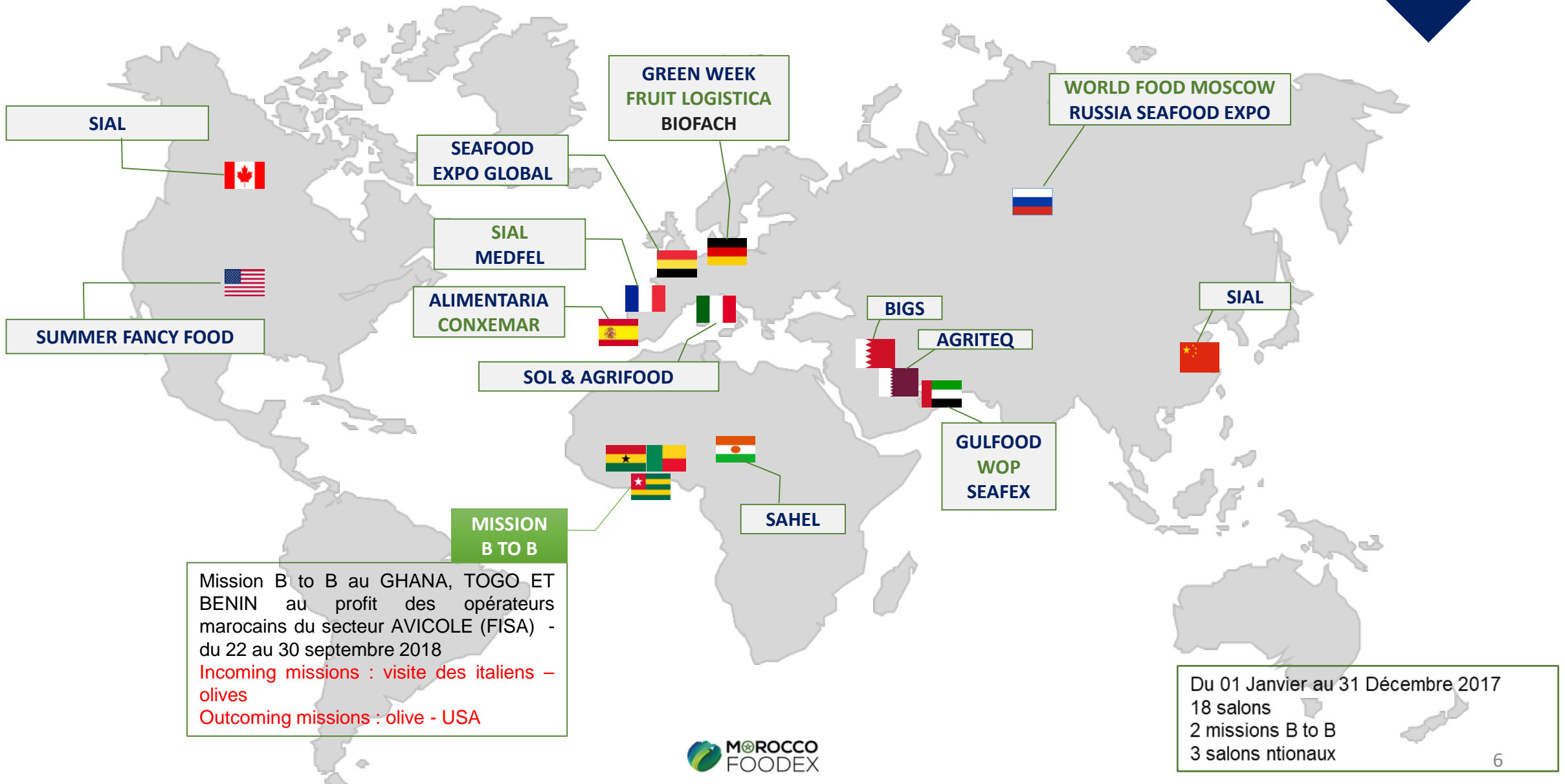
La participation marocaine à ces manifestations s'est ainsi fixée pour objectifs de :

- Promouvoir l'origine Maroc et mettre en évidence la qualité et la diversité des produits marocains ;
- Communiquer sur ces produits et leurs avantages concurrentiels afin de renforcer leur positionnement sur le marché international ;
- Saisir l'opportunité de la présence des principaux acteurs du secteur dans les différents événements pour rencontrer des partenaires et des prospects, afin de nouer de nouveaux partenariats et conquérir de nouveaux marchés.



ACTIONS DE PROMOTION RÉALISÉES

2018



CONDITIONS DE PARTICIPATION



1- Seules les entreprises exportatrices ou potentiellement exportatrices de produits alimentaires agricoles et maritimes marocains, peuvent participer aux manifestations à l'étranger, organisées sous l'égide de Morocco Foodex (EACCE);

2- Les entreprises doivent avoir l'agrément d'export de l'EACCE ;

3- Les entreprises doivent avoir l'agrément d'export de l'ONSSA;

4- Le règlement de la totalité des frais de participation est obligatoire pour la confirmation de la demande de participation, avant le début de l'événement;

NB: Les frais des manifestations ne portent que sur les frais de participation et ne comprennent pas : Les frais de transport ; Les frais d'hébergement et de repas ; Les assurances annulation, rapatriement, accident, Les assurances relatives aux pertes, vols ou destruction de biens et colis de toute nature.

5- L'Exposant s'engage à respecter, dans le cadre de sa participation aux salons ou foires, le règlement intérieur pouvant être imposé par l'organisateur de la manifestation, ainsi que les règles d'hygiène et les procédures de sécurité en vigueur sur place;

6- L'Exposant s'engage à remettre les échantillons de son produit dans la limite du délai fixé par l'EACCE. Au-delà de ce délai, l'EACCE ne peut être tenu responsable du transport des échantillons.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Toutes les demandes de participation aux actions de promotion doivent être envoyées, avec une fiche descriptive sur l'entreprise (Raison sociale, activité, contact tél et email, produits, marchés à l'export), à l'adresse suivante : eacce.promotion@gmail.com

I.2.2 – contrôle technique

- **La loi n° 31-86** telle que modifiée et complétée par la loi n° 61-12 instituant L'EACCE, a chargé ledit établissement d'exercer un contrôle technique pour tous les produits alimentaires agricoles et maritimes marocains destinés à l'exportation.
- Contrôle à domicile effectué aux stades de la fabrication, de la transformation, du conditionnement et de l'exportation.
- *s'assurer que les produits alimentaires agricoles et maritimes marocains destinés à l'exportation respectent les exigences législatives et réglementaires qui leur sont applicables sur les marchés extérieurs de destination.*

Au titre de l'année 2017 : 957 **unités opérationnelles**

280 stations – secteur des produits frais (agrumes : 60 et produits maraichers : 220)

385 unités dans le secteur des produits agricoles transformés et

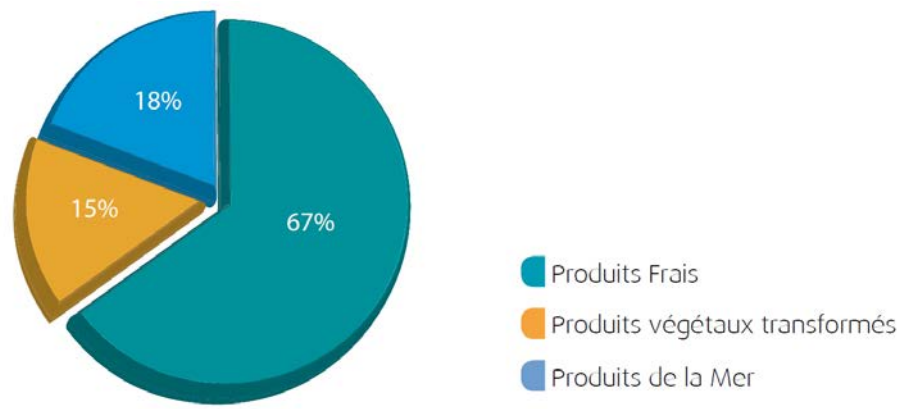
292 unités de traitement des produits de la mer.

NEGOCIANTS : 512 contre 374 en 2016

CONTROLE TECHNIQUE

2017 : 132 mille opérations de contrôle soit 8% en plus par rapport à l'année précédente.

La répartition des opérations de contrôle par type de produits se présente comme suit :



❑ Contrôle des stations de conditionnement

118 opérations de contrôle de l'hygiène

36 analyses sur l'hygiène des eaux.

❑ Contrôle des résidus de pesticides

2842 échantillons (agrumes + primeurs) ont été prélevés au niveau des stations de conditionnement durant **2017** contre **2579** au cours de 2016 soit une augmentation de **10%**.

❑ Contrôle des produits transformés d'origine végétale

3880 opérations d'échantillonnage pour analyses durant **2017** contre **3804** en **2016**. L'année 2017 a été marquée par une surveillance élevée sur les sulfites.

Portée des analyses :

- Les aspects microbiologiques (stabilité biologique, recherche de la flore microbienne pathogène et des microorganismes indicateurs des manipulations non-hygiéniques des aliments).
- Les aspects physico-chimiques (sulfites, pH, additifs alimentaires, l'acidité, l'extinction spécifique et la composition en acides gras, stérols, caractéristiques chimiques des jus et boissons...).
- Les contaminants chimiques (pesticides, métaux lourds).

I.2.3 – Veille stratégique opérationnelle

SUIVI DE L'ACCORD MAROC – UE

Accompagnement des opérateurs et vulgarisation des mécanismes tarifaires d'accès aux marchés, essentiellement sur l'UE., Cadre préférentiel : clémentines, oranges, fraises, tomates, *courgettes*, *Evolution des Valeurs Forfaitaires à l'Importation des tomates durant la période contingente*

- **Produits transformés**

les produits transformés bénéficient de l'exonération douanière sans limite quantitative durant toute l'année, on cite notamment : huiles d'olives, conserves d'olives, conserves d'abricots, cornichons au vinaigre, conserves de tomates, jus d'oranges, légumes en conserves,...

- **Produits de la pêche**

Les produits de la pêche bénéficient de l'exonération douanière sur les marchés de l'Union Européenne.

VEILLE SUR LA REGLEMENTATION TECHNIQUE

Participation aux travaux des instances mondiales de normalisation

- Dans le cadre d'une veille proactive sur les travaux de normalisation internationale qui orientent les stratégies internationales en matière de réglementation alimentaire, et pour contribuer à la position marocaine en ces sujets, Morocco Foodex (MFX) a pris part en 2018 à 12 sessions du codex alimentarius
- L'EACCE a participé à 4 activités du Conseil Oléicole International (COI)
- L'EACCE a participé à la 66ème session de la section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais –commission économique pour l'Europe (CEE-ONU).

Notes d'informations sur les marchés : 17 fiches pays ont été réalisées durant l'année 2017 - évaluer les potentialités & opportunités

Actions de développement et de coopération

✓ ELARGISSEMENT DU RESEAU DE COOPERATION

- Une réunion de travail avec les responsables de l'organisme (**FranceAgriMer**) au salon Halieutis
- Une Visite d'étude sur le contrôle de la qualité des fruits et légumes auprès du BLE
- Visite d'une délégation du KCB aux régions d'Agadir et Marrakech.
- Lancement de la coopération entre l'EACCE et le programme Suisse de promotion de l'importation (SIPPO)

✓ Centre d'accompagnement des petits et moyens exportateur (**Cap'Export**) :

séminaires de sensibilisation

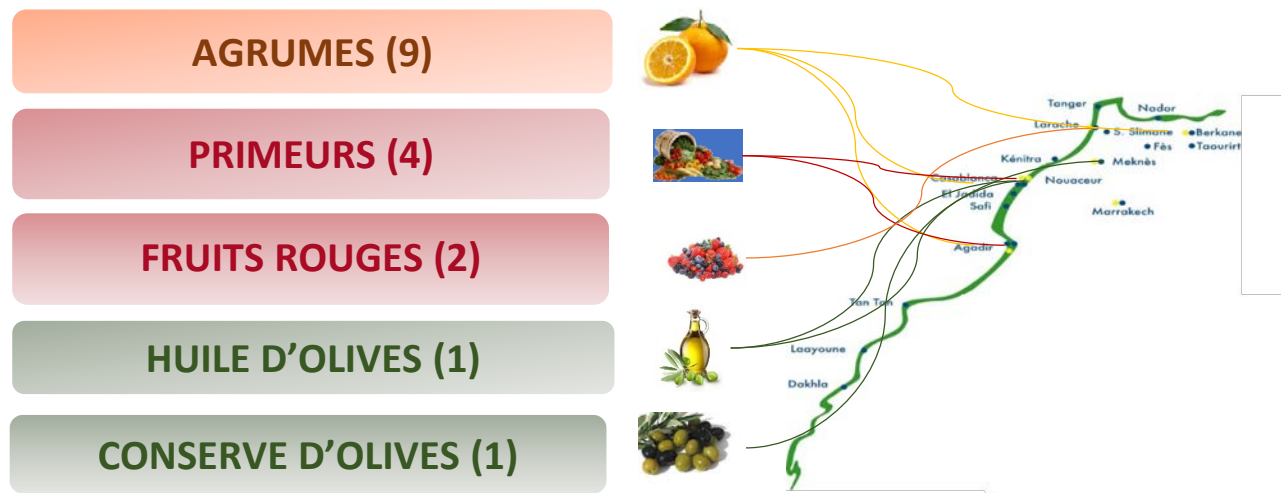
formations des conseillers à l'export



animer des comités sectoriels spécialisés de coordination qui regroupent les producteurs - exportateurs et les institutionnels du secteur.



TRAVAUX DES COMITÉS DE COORDINATION SECTORIELLE : 17 RÉUNIONS TENUES EN 2018.

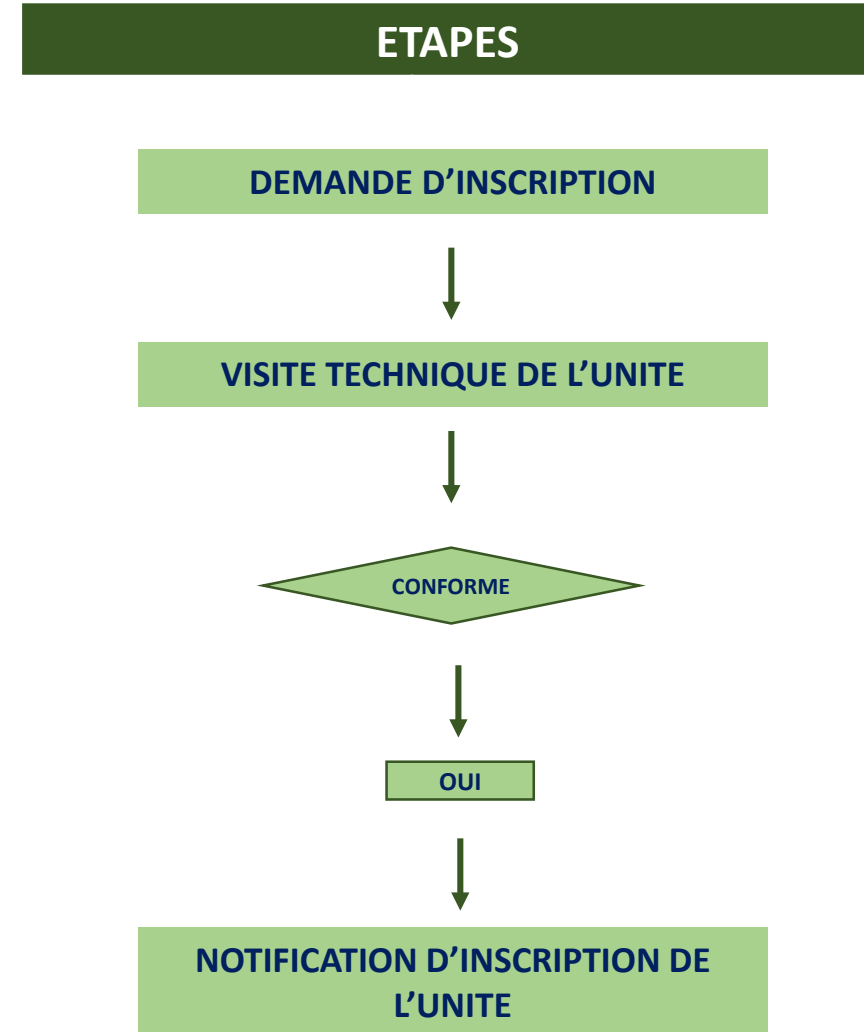


- Suivi du déroulement de la campagne d'exportation ;
- Gestion quantitative et qualitative des exportations (contingents , dédouanements OMC, etc.) ;
- Information sur les marchés, la concurrence et la logistique.

II – CONTRÔLE TECHNIQUE ET PRODUITS HALAL

II.1 - Procédure d'inscription au registre

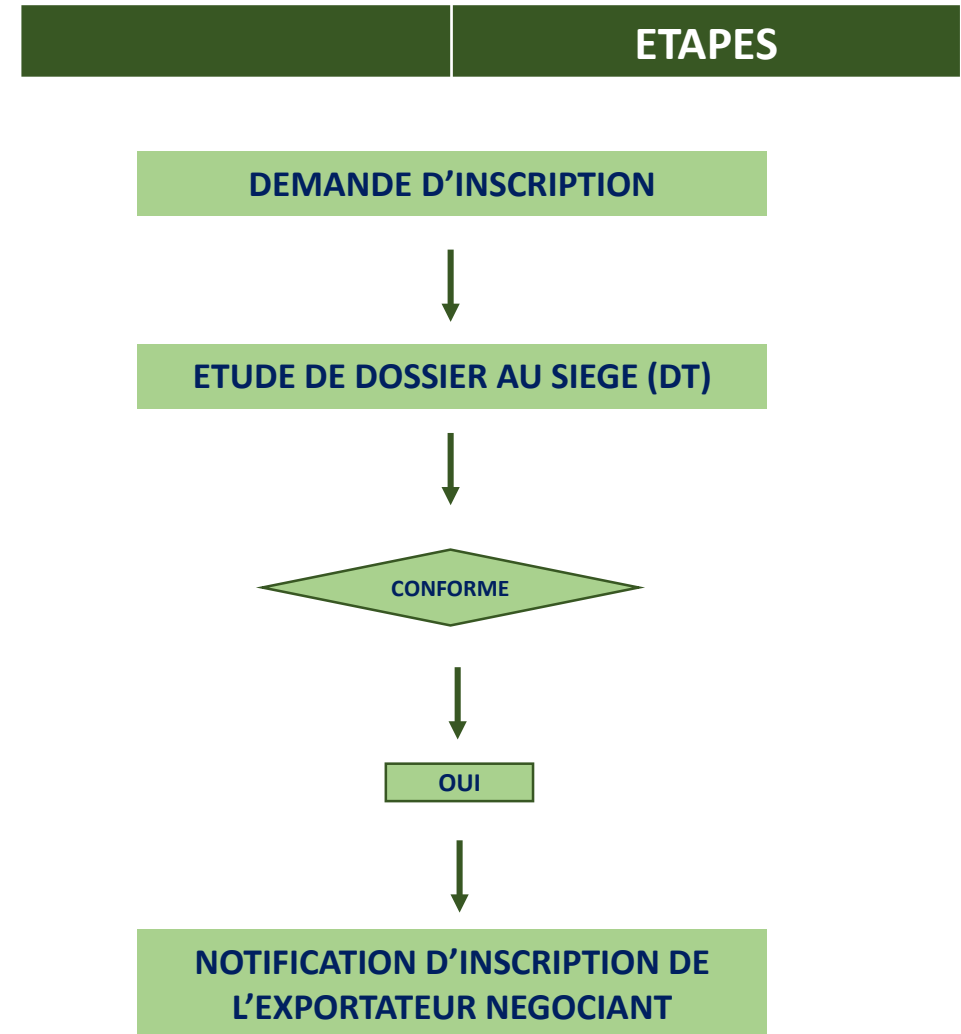
✓ Fabricants halal



II – CONTRÔLE TECHNIQUE ET PRODUITS HALAL

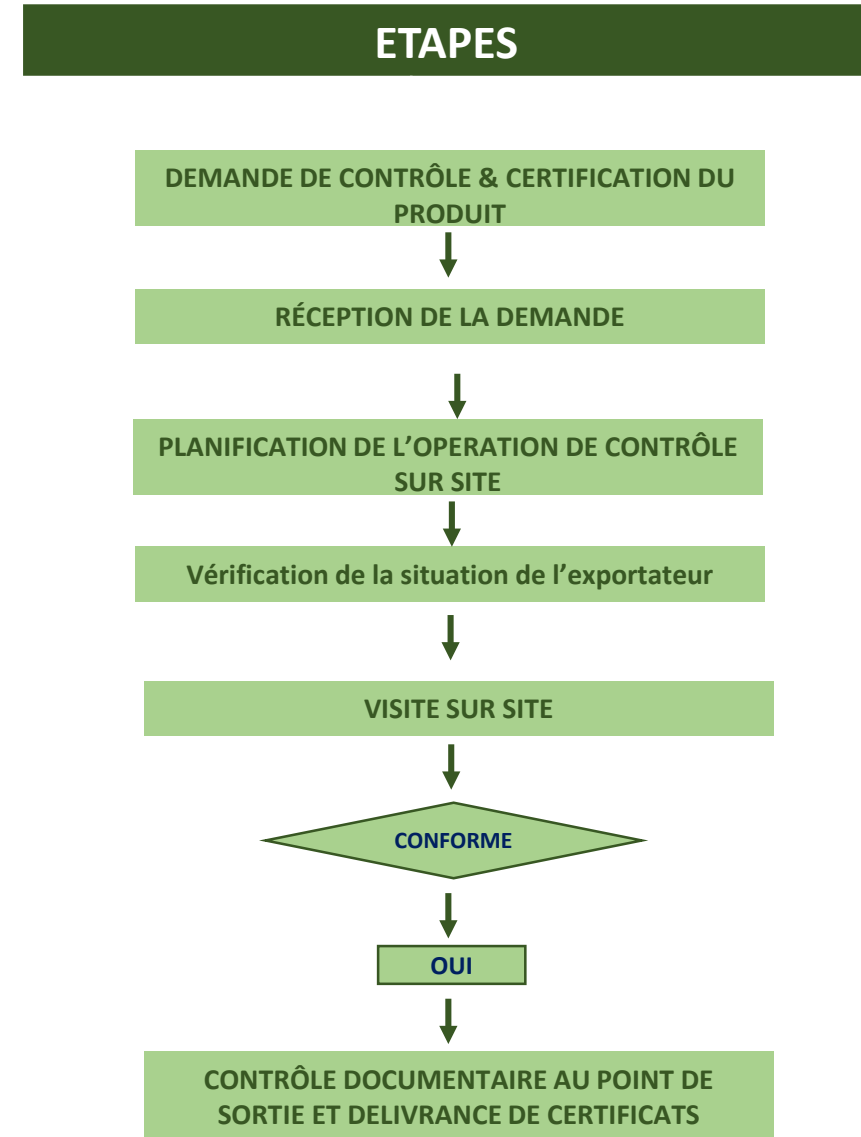
II.1 - Procédure d'inscription au registre

✓ Négociants halal



II.2 - Contrôle de conformité - produits halal

□ Procédure générale



II.2 - Contrôle de conformité - produits halal



□ Cas spécial halal

L'accès aux marchés à l'export d'aliments halal est soumis à plusieurs règles notamment l'obtention d'un label accrédité reconnu sur les marchés importateurs.

ETIQUETAGE

- **Mention HALAL** : demande de preuves, certificats
- **Ingrédients** (additifs, enzymes, micro-organismes,...) :
 - 1- déclaration sur l'étiquetage (vérification) **et, si nécessité il y a, l'EACCE peut renforcer par**
 - 2 – contrôle réel de conformité (2^{ème} niveau)
 - ✓ traçabilité documentaire : fiche technique, analyses du milieu de culture,..
 - ✓ Analyses au niveau des labo EACCE.



MOROCCO
FOODEX